## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

mologique et a l'enquetage des produits mologiques								
	I.1 Numéro du do	cument		AHIR ADITA	I.2 Type d'Ope	érateur		
	FR-BIO-10.250-0030120.2024.001			☑ Opérateur				
			34		☐ Groupe d'			
				<b>建设</b> 等。	Groupe u	operateurs		
			9 <u>5</u> 9	<b>经</b> 分别				
S			1228F					
oire				367486730				
gat	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs				I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle			
ii	Nom I	EVA			Autorité		RITAS CERTIFICATIO	N FRANCE (FR-BIO-
op	Adresse DOMAINE DES 3 FONTAINES 34230 Le Pouget				10) Adresse 1 Place Zaha Hadid , 92400, Courbevoie			
ts	Pays I	France	Code ISO	FR	Adresse Pays	France	Code ISO	FR
en					Pays	France	Code 130	r K
,		ivités de l'opérateur o	u du groupe d'op	erateurs				
Éĺ	• Préparation							
$\mathbf{\ddot{=}}$								
I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs  Nom EVA Adresse DOMAINE DES 3 FONTAINES 34230 Le Pouget Pays France Code ISO FR  I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs  Préparation  I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil méthodes de production  • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine							——————————————————————————————————————	t du Conseil et
							t du conson ct	
	Méthode de production:							
	– production de produits biologiques							
	- production	n biologique avec une	production non	biologique				
	• (f) Vin							
		production:				1 .		
	– productio	n de produits biologiq	ſues					
	– production biologique avec une production non biologique							
	Al Y							
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.							
	convient) satisfait aux exigences dudit règlement.							
	I.7 Date, lieu				I.8 Validité			
	Date		Nom et BURI	EAU VERITAS TIFICATION	Certificat val	able du	<b>10/04/2024</b> au	31/03/2026
		(Europe/Luxem bourg)	ignature <b>CERT</b> <b>FRAN</b>					
	Lieu	Courbevoie						
		(FR)		<b>X</b> )'				

## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	biologique et à l'étiquetage des produits biologiques							
	II.1 Répertoire des produits							
dnes	II.2 Quantité de produits							
pécifi	II.3 Informations sur les terres							
atifs s	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs							
s facult	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées							
ment	Activité Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5							
Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	Préparation Opération de façonnage réalisée pour un tiers - mise en • Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées							
Pa	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848							
	I.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du èglement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles I n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant							
	I.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848							
	Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC							
	Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0553.pdf							
	II.9 Autres informations							